

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

SC26201 – 56/2/15

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-sixième session ordinaire

Les 6 et 7 février 2020

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1177(XXXVI) x

Original : anglais

**RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU SOUS-COMITÉ DU COMITÉ DES
REPRÉSENTANTS PERMANENTS (COREP) SUR L'AUDA-NEPAD
POUR LA PÉRIODE DE JANVIER 2019 À JANVIER 2020**

**RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU SOUS-COMITÉ DU COMITÉ DES
REPRÉSENTANTS PERMANENTS (COREP) SUR L'AUDA-NEPAD
POUR LA PÉRIODE DE JANVIER 2019 À JANVIER 2020**

INTRODUCTION

1. Le Sous-comité du COREP sur l'AUDA-NEPAD est l'un des sous-comités du COREP, composé de quinze (15) États membres sur la base de trois (3) par région, avec pour mandat de conseiller le COREP sur les questions afférentes à l'Agence du NEPAD telles qu'énoncées dans ses termes de référence (TDR). Le Sous-comité est actuellement présidé par l'ambassadeur de la République de Botswana et Représentant permanent du Botswana auprès de l'Union africaine.

SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DU SOUS-COMITÉ POUR LA PÉRIODE DE JANVIER 2019 À JANVIER 2020

2. Au cours de la période examinée, le Sous-comité du COREP sur l'AUDA-NEPAD était présidé par la République de Botswana. Le Sous-comité a focalisé ses travaux et activités sur les modalités de mise en œuvre de la Décision de la Conférence de janvier 2017, référencée *AU/Dec.635 (XXVIII)*, adoptée à l'occasion de la vingt-huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union, sur la transformation de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD en Agence de développement de l'Union africaine (AUDA), dans le cadre des réformes institutionnelles de l'Union africaine. En outre, le Sous-comité a également procédé à l'examen du projet de statut de l'Agence de développement de l'Union africaine et du projet de règlement intérieur.

3. La dix-huitième (18^e) réunion du Sous-comité du COREP sur l'AUDA-NEPAD, tenue le 14 avril 2019, a examiné les documents juridiques de l'AUDA-NEPAD, soit le projet de statut et le projet de règlement intérieur. La réunion avait pour objectif général d'examiner les documents juridiques susmentionnés.

4. Cette réunion a été suivie d'une visite de travail du Sous-comité du COREP nouvellement constitué sur l'AUDA-NEPAD et l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD (AUDA-NEPAD), les 30 et 31 mai 2019, dans les bureaux de l'Agence du NEPAD à Midrand, en Afrique du Sud, ce qui a également permis d'examiner la structure proposée de l'AUDA-NEPAD.

5. Le présent rapport récapitule les activités du Sous-comité, les défis rencontrés et les recommandations concernant la voie à suivre.

6. La 18^e réunion du Sous-comité du COREP sur l'AUDA-NEPAD, tenue le 14 avril 2019, a discuté des documents juridiques relatifs à la structure et au règlement intérieur de l'AUDA-NEPAD, de la visite de travail du Sous-comité du COREP sur l'AUDA-NEPAD nouvellement constitué et l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD (AUDA-NEPAD), effectuée les 30 et 31 mai 2019, dans les bureaux de l'AUDA-NEPAD à Midrand (Afrique du Sud). La réunion a également examiné, entre autres, les projets de statut et de règlement intérieur de l'AUDA-NEPAD. La visite a, d'autre part, été

l'occasion d'écouter une communication introductive sur le parcours historique et évolutif du NEPAD et le processus de transformation de l'APCN en AUDA-NEPAD.

7. Les discussions tenues à Midrand ont principalement porté sur la nécessité d'assurer la cohérence et la coordination au niveau national et de gérer les niveaux d'attente liés à la mise en œuvre du programme. Il a également été question de l'importance de communiquer les critères de sélection des projets et d'en assurer l'accès à tous les États membres. En outre, il a été souligné que l'économie bleue devait être considérée comme un facteur de croissance économique et qu'il restait encore beaucoup à faire dans ce domaine. Les membres étaient également d'avis qu'il était nécessaire d'aligner la planification du développement national sur l'Agenda 2063 et d'accroître la collaboration entre l'AUDA-NEPAD, les CER et la CUA.

8. Il convient de rappeler que lors de la 35^e session ordinaire du Conseil exécutif tenue les 4 et 5 juillet 2019 à Niamey (Niger), les instruments juridiques suivants de l'AUDA-NEPAD ont été adoptés :

- (i) le Statut de l'AUDA-NEPAD ; et
- (ii) les règlements intérieurs des structures de gouvernance de l'AUDA-NEPAD, à savoir :
 - (a) le règlement intérieur du Comité d'Orientation des chefs d'État et de gouvernement (HSGOC);
 - (b) le règlement intérieur du Comité directeur.

9. En outre, la 35^e réunion du Conseil exécutif a également adopté la structure de l'AUDA-NEPAD qui doit être mise en œuvre sur une période de trois ans en appliquant strictement et rigoureusement les Statut et Règlement du personnel de l'UA.

Questions importantes identifiées résultant de la conduite des activités du Sous-comité du COREP sur l'AUDA-NEPAD

10. Dans le cadre de ses activités et à la faveur de diverses réunions, le sous-comité du COREP sur l'AUDA-NEPAD a identifié les questions importantes suivantes à examiner et à mettre en œuvre :

1) Structure de l'AUDA-NEPAD

- a. La question des quotas par pays au sein de l'Agence doit être abordée puisque la nouvelle structure sera mise en place au cours des trois prochaines années ;
- b. Il est nécessaire de veiller à ce que l'AUDA-NEPAD soit fonctionnelle, percutante et beaucoup plus visible ;

- c. Il est en outre nécessaire de communiquer les critères de sélection de tous les projets et de garantir l'accès et une répartition géographique adéquate à tous les États membres ;
- d. L'économie bleue doit être considérée comme un facteur de croissance économique, il convient donc d'en faire davantage dans ce domaine;
- e. Une communication adéquate sur les progrès de l'AUDA-NEPAD est essentielle, notamment pour obtenir le soutien des États membres ;
- f. En termes de renforcement des capacités, il est nécessaire d'établir une base de données sur les femmes et les jeunes dans le but d'attirer les capacités locales ; et
- g. Des ateliers de sensibilisation doivent être organisés pour présenter les activités de l'AUDA-NEPAD, y compris dans le domaine de l'économie bleue.

2) Relations interinstitutionnelles

- a. Il est nécessaire de clarifier davantage les rôles entre la CUA et l'AUDA-NEPAD avec une répartition claire des tâches, en particulier au niveau de la mobilisation des ressources, et de préciser comment établir la coordination en conformité avec la décision des structures de l'UA ; et
- b. Il est nécessaire d'adopter une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030.

3) La gestion par l'évaluation au sein de l'AUDA-NEPAD

- a. Les capacités internes relatives au suivi et à l'évaluation doivent être renforcées au sein de la nouvelle structure proposée de l'AUDA-NEPAD.
- b. Le suivi et l'évaluation impliquent l'organisation de sessions conjointes de planification et de révision avec la SPPMERM pour une compréhension commune concernant l'Agenda 2063 et la présentation ou la vulgarisation d'outils d'accès aux données en temps réel; et
- c. Il peut s'avérer nécessaire de concevoir un type de fonds de développement africain destiné à l'Agence de développement et constitué de fonds provenant de partenaires. L'Afrique doit faire

preuve de créativité dans cette perspective, et l'interaction avec la CUA à cet égard s'avère très positive.

4) Questions politiques, financières, institutionnelles et administratives

11. Parmi les autres questions méritant d'être examinées et mises en œuvre, on peut citer les points suivants :

- a) Le Sous-comité du COREP à propos des décisions de l'AUDA-NEPAD : elles doivent favoriser celles du Comité directeur de l'AUDA-NEPAD et du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (HSGOC) ;
- b) Le nouveau mandat de l'AUDA-NEPAD a nécessité le recalibrage de l'exécution des programmes de l'Agence. Il fonctionne selon une approche multisectorielle et selon la méthode du corridor ;
- c) À la mi-décembre 2019, le taux d'exécution global du budget de l'AUDA-NEPAD était de 99%. L'allocation budgétaire des États membres pour 2019 était de 17,6 millions de dollars, mais pour 2020, elle a été réduite à 10 millions de dollars. Avec un mandat élargi de l'AUDA-NEPAD, les ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs stratégiques sont inférieures au budget alloué. Il a été indiqué que le déficit de financement de 20 millions de dollars des États membres sera porté à l'attention des organes compétents de l'UA pour approbation sous forme de budget supplémentaire ;
- d) La structure actuelle de l'AUDA-NEPAD compte 166 postes, dont 38 ont été pourvus latéralement ou à titre intérimaire, 29 devant être pourvus en 2020 par recrutement électronique. La liste des postes vacants devrait être partagée avec les pays pour une plus large participation au processus de recrutement ;
- e) Les objectifs stratégiques et les domaines prioritaires de l'AUDA-NEPAD qui ont adopté la méthodologie utilisant les méga tendances et une analyse de l'environnement basée sur l'Agenda 2063 et le Plan décennal de mise en œuvre (TYIP). Le plan stratégique est aligné sur le TYIP de l'Agenda 2063 (2020-2023). En ce qui concerne les ressources de financement du plan stratégique, l'AUDA-NEPAD dispose actuellement d'un budget réparti sur trois ans, ce qui est insuffisant pour mettre pleinement en œuvre le plan stratégique. Les interventions de l'AUDA-NEPAD passent de programmes sectoriels de développement à une approche intégrée dans laquelle les projets intersectoriels sont défendables ensemble pour les activités économiques ;
- f) En outre, la CUA, l'AUDA-NEPAD et les États membres ont préparé le premier rapport de suivi de l'Agenda 2063 et du premier plan décennal de mise en œuvre. La méthodologie des données recueillies a été présentée, et

trente pays ont répondu au modèle. Un ensemble d'indicateurs de performance a également été présenté ; et

- g) Le comité directeur de l'AUDA-NEPAD s'est opposé à deux questions mentionnées dans le règlement intérieur (la coprésidence du comité directeur par le président de la Commission de l'UA et la rotation des membres initiateurs). Le Conseil juridique a été saisi des deux questions et a présenté son analyse. Elles seront soumises au HSGOC.

Nomination d'un nouveau Directeur général pour l'AUDA-NEPAD

- a. Le contrat de l'actuel directeur général se termine en mars 2020, mais le HSGOC, qui effectue la nomination du DG, ne se réunira qu'en février 2021, ce qui laisse un vide. Le processus de recrutement doit être déclenché rapidement et il est urgent de fixer un calendrier de recrutement. Le Comité directeur a indiqué qu'il serait représenté dans le jury chargé des entretiens ;
- b. Le poste de directeur général de l'AUDA-NEPAD ayant déjà été occupé par des personnes originaires de la région d'Afrique australe et d'Afrique de l'Ouest, les candidats originaires de la région de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique du Nord et de l'Afrique centrale pourront postuler au poste conformément au principe de rotation;
- c. Le sous-comité du COREP reconnaît la nécessité d'une transition en douceur dans le lancement de l'AUDA-NEPAD et, à cet égard, approuve la prolongation du mandat du directeur général actuel jusqu'à la nomination d'un nouveau DG; et
- d. Le HSGOC sera également saisi de la prolongation du contrat de l'actuel Directeur général jusqu'au recrutement du nouveau DG.

Recommandations

12. Sur la base des questions mentionnées ci-dessus, le Sous-comité du COREP sur l'AUDA-NEPAD a formulé les recommandations suivantes :

- a) Il est nécessaire de maintenir et de renforcer l'unité de coordination AUDA-NEPAD au sein du bureau du président de la CUA dans la nouvelle structure puisqu'elle joue un rôle essentiel dans la coordination des activités entre le COREP et l'AUDA-NEPAD ;
- b) L'AUDA-NEPAD doit diffuser la liste des postes à pourvoir en 2020 à tous les États membres de l'UA ;
- c) La prolongation du mandat de l'actuel DG doit être prolongée jusqu'à la nomination du nouveau responsable. Un calendrier détaillé pour le recrutement du nouveau DG doit également être demandé ;

- d) La Commission doit entreprendre et conclure le recrutement du nouveau directeur général de l'AUDA-NEPAD d'ici le 31 décembre 2020. Elle devra communiquer aux États membres les termes de référence, le calendrier et les détails du processus de recrutement ;
- e) La participation pleine et continue du sous-comité au processus en cours de transformation de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD en Agence de développement de l'Union africaine est nécessaire ;
- f) L'AUDA-NEPAD doit travailler en étroite collaboration et de manière cohérente avec la CUA afin d'assurer la pleine mise en œuvre de son mandat ;
- g) L'AUDA-NEPAD doit finaliser les consultations sur la mise en commun des fonds des partenaires et des contributions volontaires des États membres pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de ses projets phares ;
- h) Il faut prendre note du déficit budgétaire résultant de l'élargissement du mandat de l'AUDA-NEPAD et demander à l'AUDA-NEPAD de soumettre à la structure compétente de l'UA des propositions de programmes et de projets détaillés et précis pour le budget supplémentaire pour 2020 ; et
- i) Le Sous-comité du COREP à propos des décisions de l'AUDA-NEPAD : elles doivent favoriser celles du Comité directeur de l'AUDA-NEPAD et du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (HSGOC).

**PROJET DE DÉCISION SUR LE RAPPORT
DU SOUS-COMITÉ SUR L'AUDA-NEPAD**

Le Conseil exécutif,

1. **DEMANDE EN OUTRE à l'AUDA-NEPAD** de finaliser les consultations sur la mise en commun des fonds des partenaires et des contributions volontaires des États membres pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de ses projets phares.
2. **PREND NOTE** de l'écart budgétaire résultant de l'élargissement du mandat de l'AUDA-NEPAD et **DEMANDE** à l'AUDA-NEPAD de soumettre à la structure compétente de l'UA des propositions de programmes et de projets détaillées et précises en tant que budget supplémentaire pour 2020.
3. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission d'entreprendre et de conclure le recrutement du nouveau directeur général de l'AUDA-NEPAD d'ici le 31 décembre 2020. La Commission devrait communiquer aux États membres les termes de référence, le calendrier et les détails du processus de recrutement.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2020-02-07

Report on Activities of the Permanent Representatives Committee (PRC) Sub-Committee on AUDA-NEPAD for the period January 2019 to January 2020

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8752>

Downloaded from African Union Common Repository